

Pages de gauche

Mensuel d'opinions socialistes

ÉDITORIAL

Le capital va bien, merci

Jamais, les bénéfices des entreprises suisses n'ont atteint de pareils sommets. Après avoir dépassé les 50 milliards de francs en 2004, les bénéfices nets des 150 entreprises suisses les plus importantes cotées en bourse devraient se monter à 63 milliards en 2005 et même dépasser les 70 milliards en 2006, selon les projections de la banque privée *Vontobel*. Un record historique que la *NZZ am Sonntag* qualifie de «meilleure année de tous les temps». La majeure partie de ces bénéfices partiront dans les poches des actionnaires ou dans les bonifications et autres stocks options des managers et des cadres dirigeants.

Or, en même temps, les entreprises restructurent et licencient, les milieux patronaux négocient à la baisse les conventions collectives de travail et refusent d'augmenter les revenus de la majorité des salarié-e-s de ce pays qui stagnent depuis plusieurs années. Sur la scène politique, les partis bourgeois ne cessent de durcir le ton, en remettant en cause les assurances sociales et en programmant des allègements sur la fiscalité des entreprises et des plus nantis.

Rarement, les contradictions scandaleuses du capitalisme globalisé sont apparues de manière aussi flagrante dans notre pays. Face à un ordre économique qui produit tant d'inégalités, et une droite politique de plus en plus intransigeante, les forces de gauche helvétiques se doivent de renouveler un discours critique sur le capitalisme. Plutôt que de débattre sur les meilleurs moyens de promouvoir la concurrence et l'efficacité du marché, comme le préconise le nouveau concept économique du PSS, les questions de redistribution des richesses et d'inégalités sociales, doivent reprendre leur priorité dans l'agenda politique de la gauche.

Réd.



DOSSIER

Prisons: le monde du silence

Jamais les rapports internationaux n'avaient été aussi préoccupants sur les conditions de détention en Suisse. En milieu carcéral, les politiques s'accrochent à des violations patentées des droits humains. Entassement des détenus, compression des programmes de réinsertion, toutes les conditions favorables à la récidive des délinquants sont réunies. Premier ballon d'essai d'une droite détournée des milieux pénitentiaires, l'internement à vie pour les délinquants sexuels ou violents dangereux fut même l'année passée une des rares initiatives à passer le cap devant le peuple. Et qu'importe, si l'ensemble des directeurs de prison ont répété l'effet totalement contre-productif de cette mesure. Aujourd'hui: les milieux populistes accouchent d'un autre bébé: l'imprescriptibilité des crimes pédophiles. Ces dérives détournent encore un peu plus notre droit pénal de son prétendu objectif: la réinsertion sociale des délinquants. À l'heure où le Parlement vient de sacrifier ce qu'il restait de tradition humanitaire à la Suisse, la défense des droits de la personne humaine, dernière carte de visite de la Suisse semble destinée au même sort. À moins que la gauche se décide enfin à donner une dignité à celles et ceux dont l'existence est niée.

> Suite du dossier en pages 5 à 10

Point fort

Quelle alliance de gauche pour quelle politique?

Page 3

International

Le Sommet Mondial sur la Société de l'Information à Tunis permet de reporter sur les seuls pays pauvres la responsabilité de la fracture de l'information.

Page 11

National

Non à une semaine de 7 jours ouvrables.

Page 12

Merci Madame Rose!

Non, je ne vais pas vous présenter un roman à l'eau de rose! Simplement dire merci à Madame Rosa Parks qui s'en est allée dernièrement à l'âge de 92 ans. Peut-être savez-vous quelle fut sa vie? Je l'ignorais. Ce qui m'a plu dans la lecture des articles parus à son sujet, c'est la simplicité de son action, au départ tout du moins.

Rosa Parks est noire. Le 1^{er} décembre 1955, elle monte dans un bus de la ville de Montgomery (Alabama), s'assied. A l'arrêt suivant, un Blanc monte à son tour dans le bus, lui demande de lui céder sa place, elle refuse. Depuis ce geste tout simple, sa vie bascule. Probablement voulait-elle qu'elle bascule, puisque ce refus va l'entraîner dans un dédale de difficultés incroyables. Elle débute son combat contre la ségrégation raciale aux Etats-Unis. Jugée pour ce geste, amendée, réprimée, même chassée, elle poursuit pourtant son combat, trouvant sur son chemin Martin Luther King qui se joindra à sa lutte titanique. Ce dernier sera abattu en 1968. Le combat de Rosa Parks mettra fin à la ségrégation raciale qui est maintenant réglementée aux USA.

Que tirer comme enseignements de ce combat? D'abord, retenir la simplicité de l'action de départ. Ne pas céder sa place dans un bus. Force du geste, force du caractère de Rosa, image du refus sans violence, mais déterminé.

C'est là que j'aimerais placer mon propos. Les combats ont un départ dans la microscopie, se développent plus ou moins lentement, et ont un aboutissement. Ce fut le cheminement de Rosa. Elle réussit. Mais com-

bien de fois voulons-nous bâcler un sujet en pensant l'avoir résolu? Ce printemps, durant trois mois, j'ai séjourné en Andalousie, là où se cultivent sous serres et pour l'Europe entière, tomates, concombres, haricots, ou autres pastèques. 80'000 travailleurs aux mains de 16'000 employeurs se battent chaque jour pour un emploi et le garder. Tous étaient Noirs pour faire ce boulot, jusqu'à l'arrivée des travailleurs de l'Est qui représentent maintenant environ 20% de cette main-d'œuvre corvéable à souhait, mal payée, mal logée, rabouée, indésirable. Et pourtant, elle fait de l'Andalousie une puissance, grâce – en partie – aux serres que l'on nomme «l'or vert». Un tout petit syndicat, la SOC, s'occupe modestement de la défense de ces travailleurs. Je tente d'apporter une contribution volontaire à ce syndicat, jeune, donc avec peu d'expérience, qui commence tant mais ne finit rien. Je tente donc de le persuader d'entreprendre les choses les unes après les autres, de construire patiemment des réseaux de militants, des fichiers de membres, de patrons, etc. Des choses simples, qui permettent de tisser des liens, de les développer, de se faire connaître, de n'avoir pas à se déplacer chaque fois dans le terrain lorsque surgit un problème.

Rosa Parks a réussi son combat en le débutant par une action symbolique qui s'est soldée par le succès des années après le début de sa démarche: réussir à faire en sorte que les hommes, sur le papier tout au moins, quelle que soit leur couleur, aient les mêmes droits. Merci Madame.

Gérard Forster

Pages de gauche

Mensuel d'opinions socialistes

Abonnement annuel: Fr. 49.–
Abonnement de soutien: Fr. 130.–

Contact par courrier ou à
info@pagesdegauche.ch
www.pagesdegauche.ch

Rédaction et secrétariat:

Case postale 7126, 1002 Lausanne
info@pagesdegauche.ch

Rédaction:

Arnaud Bouverat (AB), Maurizio Colella (MC), Olivier Longchamp (OL), André Mach (AM), Philippe Mivelaz (PhMi), Salima Moyard (SM), Philipp Müller (PhMü), Rebecca Ruiz (RR), Géraldine Savary (GS), Mathias Schaer (MS), Yves Steiner (YS), Jean Tschopp (JT), Christian Vulllioud (CV), Julien Wicki (JW).

Comité:

Cesla Amarelle, Olivier Barraud, Michel Cambrosio, Dan Gallin, Carole-Anne Kast, Lyonel Kaufmann, Pierre-Yves Maillard, Jean-Marie Meilland, Stéphane Montangero, Chantal Peyer, Eric Peytremann, Florian Ruf, Alberto Velasco.

Comité de parrainage:

Franco Cavalli, Valérie Garbani, Stéphane Rossini.

Collaboration permanente:

Anouk Henry, Grégoire Junod, Alexandre Mariéthoz, Séverine Tys, Claude Vaucher.

Webmaster:

Kevin Luximon.

Maquette:

Marc Dubois, MDVR, Lausanne.

Mise en page:

Christian Vulllioud, Le Brassus.

Impression:

Imprimerie du Journal de Sainte-Croix.

SOMMAIRE

- 1 Le capital va bien, merci
- 2 Merci Madame Rose!
- 3 Rose-Rouge-Vert: les couleurs de la «gauche plurielle»
- 4 Quand les CFF déraillent
- 5 à 10 Dossier:
Prisons: le monde du silence
- 11 La ligne n'a pas pu être établie, veuillez rappeler plus tard!
- 12 Non à la semaine de 7 jours ouvrables
- 13 Après Filtrona: Alcan?
- 13 Justice vaudoise: une victoire dans la lutte contre les discriminations dans le monde du travail
- 14 «Les Règles du jeu»? Plutôt «Les Grandes illusions»!
- 15 Page de droite – Humeur
- 16 La dernière – Agenda



Rose-Rouge-Vert: les couleurs de la «gauche plurielle»

Même si les trois composantes de la «gauche plurielle» apparaissent comme des alliés naturels, leur collaboration ne va pas toujours de soi.

Depuis la chute du mur de Berlin, le paysage politique des pays européens a profondément évolué. A droite, on assiste à l'érosion des partis traditionnels au profit de partis nationaux-conservateurs (UDC en Suisse, FPÖ en Autriche, Front national en France, Alliance nationale en Italie) tandis qu'à gauche, trois forces politiques se dégagent assez clairement. A partir de plusieurs élections récentes (Genève, Allemagne, France...), il est possible de revenir sur les différentes composantes rose, rouge et verte de la «gauche plurielle», qui s'affirment dans la quasi-totalité des pays européens. La collaboration entre ces différentes forces politiques ne va pas de soi: que ce soit au niveau de leur programme politique ou de leur base électorale, leur profil reste très différent. Bref exercice de sociologie électorale...

LES VERTS, LE VENT EN POUPE?

Depuis les années 1980, les Verts se sont installés structurellement dans les paysages politiques nationaux. Ces partis ont même le vent en poupe ces dernières années: face aux menaces de réchauffement de la planète et aux multiples risques écologiques, de plus en plus de citoyens sont séduits par les partis écologistes. Comme l'ont montré les récentes élections genevoises, mais aussi auparavant dans le canton de Vaud, les Verts atteignent des scores très importants.

Pourtant, le profil politique et sociologique des Verts reste flou. Ils attirent aussi bien des militants altermondialistes que des électeurs de la classe moyenne supérieure, à l'aise financièrement et bien formée, qui auraient pu voter à droite, mais qui préfèrent soutenir la cause écologique. Les Verts restent peu profilés idéologiquement, mis à part sur les enjeux environnementaux, et refusent souvent de se situer politiquement sur l'échiquier gauche-droite. Même si

la grande majorité des partis verts reste ancrée à gauche, certains sont tentés de se profiler au-delà du conflit gauche-droite pour attirer un électorat méfiant à l'égard des étiquettes idéologiques.

LA GAUCHE DE LA GAUCHE, EN PERTE DE VITESSE?

Alors que les partis communistes traditionnels ne cessaient de perdre du terrain durant les années 1970 et 1980, la chute du mur de Berlin et le triomphe du libéralisme économique ont favorisé la réémergence d'une critique du capitalisme au cours de la seconde moitié des années 1990, sous l'impulsion des mouvements altermondialistes. De plus, les dérives centristes de la social-démocratie ont ouvert un espace politique à la gauche de la gauche. Malgré un certain essoufflement du mouvement altermondialiste, l'extrême gauche dispose d'un potentiel électorat non négligeable, comme l'ont montré les récents succès du *Linke Partei* en Allemagne ou de l'extrême gauche en France. Aux récentes élections cantonales à Genève aussi, même si aucune des trois listes d'extrême gauche n'y a atteint le quorum, elles font ensemble près de 15% des voix, soit un résultat équivalent à celui des socialistes. L'extrême gauche rallie un électorat très largement dépendant de l'Etat social et s'appuie à la fois sur une certaine gauche syndicale, liée au secteur public, et sur des militants altermondialistes. Au-delà d'une critique générale du capitalisme, elle refuse de s'engager sur des programmes politiques concrets et crédibles.

LE PARTI SOCIALISTE, PRIS ENTRE DEUX CHAISES

Tirailés entre ses différentes tendances, les partis socialistes ou sociaux-démocrates, selon les appellations nationales, qui forment la principale composante his-

torique de la gauche plurielle, ont de plus en plus de peine à se positionner. Entre les partisans d'une ligne sociale-libérale, qui correspondrait mieux aux classes moyennes supérieures votant pour le PS et voulue par les médias, et, de l'autre côté, l'attachement aux valeurs de solidarité, la défense du service public et la critique du capitalisme mondialisé, les tensions sont vives. Les débats se multiplient au sein des partis socialistes sur ces enjeux, qui touchent à la fois à des questions de stratégie électorale et d'orientation fondamentale. Outre les classes moyennes, qui représentent une forte proportion de l'électorat socialiste, la base sociale du PS s'appuie aussi sur un électorat plus modeste, précarisé et déstabilisé par les changements économiques, qui reste parfois séduit par les sirènes populistes et xénophobes de l'UDC. C'est aussi à ces électeurs que doit répondre le PS.

QUELLE ALLIANCE, POUR QUELLE POLITIQUE?

Pour diverses raisons (compétition électorale, orientation politique de fond), chacune des composantes de la gauche plurielle est tirailée en son sein par des tendances divergentes, ce qui rend

d'autant plus difficile toute forme de collaboration durable. Pourtant, ces trois composantes représentent des forces sociales et politiques suffisamment importantes pour gagner des majorités dans de nombreux pays ou cantons. Cela a été le cas aux récentes élections allemandes, où, bien que la presse ne se soit guère étendue sur la question, les trois composantes rose-rouge-verte sont majoritaires. Plutôt que de chercher des solutions en se tournant vers la droite comme l'a fait le SPD, les perspectives d'alliance doivent passer par des coalitions entre les forces de gauche, autour d'un programme minimal commun.

Une telle démarche doit satisfaire chaque parti en dégagant des solutions progressistes capables de contrecarrer un libéralisme économique triomphant, source à la fois d'inégalités sociales et de destructions écologiques. Pour trouver des possibilités d'alliance et d'accords minimaux, chaque formation politique de la «gauche plurielle» est interpellée. Au-delà des rivalités, c'est plutôt sur la complémentarité qu'il faut mettre l'accent et favoriser les convergences entre ces différentes forces politiques.

André Mach

LA POULE AUX ŒUFS D'OR, VERSION 2005



Quand les CFF déraillent

Rarement l'engagement de l'ancienne régie fédérale pour un objet politique n'a été si important ni visible. Il suffit de penser à la campagne en faveur de la RPLP, menée à bout de bras par les seuls syndicats. Petit tour d'horizon des outils de propagande des CFF dans le cadre de la votation concernant la loi sur le travail du 27 novembre prochain.

par Régis Genoud,
syndicat des transports (SEV).

UNE CAMPAGNE MENSONGÈRE

Avez-vous remarqué ces paillasons («bienvenue tous les jours», en gros) dessinés devant les commerces de grandes gares, les rares à être encore desservies? La direction des CFF a affirmé avoir mené cette action pour mettre en valeur ces commerces - dont la division immobilière de l'ancienne régie tire plusieurs dizaines de millions de francs de profits (voir page 12) - et a officiellement démenti avoir utilisé ces peintures dans le cadre de la campagne. Avez-vous récemment fait vos achats dans un commerce

en gare, où le personnel vous distribue contre son gré des dépliants vantant les bienfaits de la consommation? Avez-vous observé ces affiches montrant une jeune femme invitant les voyageurs à glisser un «oui» dans l'urne? On y voit une ancienne employée des CFF, accessoirement miss Suisse 1997, déclarer avec un sourire légèrement crispé, qu'elle est «bien contente de pouvoir s'acheter les articles courants qui lui sont nécessaires à la gare». Selon elle, si ces magasins devaient fermer leurs portes, ce serait «une perte de qualité de la vie». Nous avons donc ici un énorme mensonge, orchestré d'une main de maître

par les partis bourgeois de ce pays, avec la bénédiction des chemins de fer.

En effet, combien de fois durant cette campagne devons-nous rappeler que les magasins d'alimentation, de fleurs, les kiosques ou les librairies ne sont pas concernés par l'objet de la votation? La droite omet de préciser que seuls les commerces proposant des articles non courants, par exemple des magasins d'informatique, de disques, de meubles ou de bijoux se verraient contraints de fermer le dimanche. Lorsque la gauche évoque avec raison la libéralisation complète du travail du dimanche en cas de oui, la droite se découvre une nouvelle vocation, la défense des emplois!

résulte une baisse de l'offre, qui compromet très sérieusement le transfert des marchandises de la route au rail.

QUAND LE HASARD DU CALENDRIER FAIT BIEN LES CHOSES...

On peut enfin tirer un parallèle intéressant avec les rondes de négociations menées actuellement entre les CFF et le syndicat des transports (SEV). Ces négociations portent sur les allocations de résidence et les indemnités versées au titre du travail irrégulier, de nuit, et du dimanche. Les CFF souhaitent simplifier un système qu'ils estiment trop complexe et pas suffisamment flexible. Mais pour la direction, le principal intérêt d'une réforme des indemnités consiste en une économie annuelle de plus de vingt millions de nos francs. Les CFF l'ont d'ailleurs reconnu de manière officielle. Il n'est nul besoin de préciser qu'une généralisation du travail du dimanche équivaldrait à la remise en question et la suppression totale des indemnités, dont il faut préciser qu'elles profitent avant tout aux employé-e-s les plus précarisé-e-s. En effet, les hauts salaires sont essentiellement versés à des employé-e-s bénéficiant d'horaires de bureau. Benedikt Weibel, le patron des CFF, reconnaissait encore récemment dans une interview qu'il ne travaillait pas le dimanche et appréciait de pouvoir consacrer cette journée de repos à sa famille et ses loisirs. Faites ce que je dis, pas ce que je fais!

Pour les CFF, le bonheur instantané et l'avenir radieux, c'est de pouvoir consommer 7 jours sur 7 dans les plus grandes gares et les aéroports de ce pays. Et tant pis si des centaines de petites et moyennes gares sont désertes, vidées de leur personnel.

GARE À WEIBEL!

Aéroport de Cointrin, jeudi 27 octobre. Des gens partent en vacances, l'œil déjà dans les nuages et l'esprit rempli de secrètes promesses. Ma destination est moins dépayssante: débat aux côtés de Jacques Robert d'Unia contre messieurs Weibel, directeur des CFF et Barthassat, conseiller national démocrate chrétien concernant le travail du dimanche. Moins dépayssant mais pas moins exotique. D'un côté vous avez un PDC qui est aussi incongru dans ce débat qu'une bonne sœur dans une surface commerciale le dimanche. On passe sans arrêter. De l'autre, Benedikt Weibel, l'homme au salaire à 400'000 francs. Energique, coriace, le directeur des CFF, cela n'étonne personne, dit aimer les gares, les trains et tous les millions qui peuvent les financer. On ne le lui reproche pas, au contraire; et nous partageons l'idée d'un service public qui se développe, s'anime et se déploie, dans les villes comme dans les campagnes. Mais Weibel déraile quand il tente de prendre en otage les défenseurs du service public pour justifier le travail du dimanche; il fait preuve de mauvaise foi crasse en mettant en concurrence les cheminots (qui eux se sacrifient et sacrifient leur vie de famille le dimanche) contre les vendeuses; et il dépasse les limites quand il considère que la qualité d'une gare se mesure non au respect des horaires des trains mais au prolongement des horaires d'ouverture des magasins. Seul point positif. Benedikt Weibel a promis qu'il conditionnerait l'octroi d'une surface commerciale dans une gare à la signature d'une convention collective, et ceci quel que soit le résultat le 27 novembre. On attend de voir...

POUR QUI ROULENT LES CFF?

Le débat porte sur une question bien plus importante. Il s'agit en partie des futures négociations au parlement qui pourraient prochainement déréglentement la loi sur le travail et légaliser le travail de manière généralisée le dimanche, particulièrement dans la vente et les services. L'objectif des syndicats est donc clairement une nouvelle fois l'unique défense des acquis.

Il est donc très curieux de constater aujourd'hui que les CFF ont la mémoire courte, eux qui font le jeu du néolibéralisme et de la bourgeoisie, cette même bourgeoisie qui a tant démantelé, taillé dans les subventions allouées aux transports publics et remet en cause aveuglément les valeurs du service public. On le constate encore ces jours, avec les nombreuses suppressions d'emplois dans le secteur du transport des marchandises. Avec la diminution des subventions, les transports peu rentables sont abandonnés, entraînant dans leur disparition des ressources humaines et logistiques. En

DOSSIER: PRISONS: LE MONDE DU SILENCE

Cachez ces prisons que je ne saurais voir

Ce n'est un scoop pour personne, les prisons suisses n'ont rien de sexy pour la grande majorité des médias. Lorsqu'on en parle dans ces mêmes médias, c'est d'ailleurs pour évoquer un truc anecdotique, plutôt rigolo et qui, parfois, permet de se divertir. Il y avait à l'époque le très médiatique Walter Stürm, lui qui en 1999 a pris la poudre d'escampette définitivement. Maintenant, l'heure est à la chaussure de mode créée en prison et fabriquée en atelier surveillé par des gros bras. Bref, on a l'étrange sentiment qu'il est bien difficile de mettre des mots sur la réalité des prisons et de ceux ou celles qui la subissent. D'ailleurs, quand on s'y essaie, les mots sont révélateurs d'une façon d'enjoliver la réalité. Combien de fois avons-nous lu ou entendu le doux euphémisme d'univers carcéral? Comme si une cellule de 8m², avec ou sans promenade, ressemblait à un espace aussi grand que l'univers. Surtout à deux, voire trois.

Côté politique, le sujet intéresse bien peu. A Berne par exemple, très rares sont les élus à s'être penché-e-s sur la question. En 15 ans, les interventions sur la situation des prisons suisses se comptent sur les doigts de la main. La dernière fois, soit en décembre 2000, que l'on a parlé surpopulation carcérale au Conseil

national, c'est grâce à l'unique élu des Démocrates suisses, leur président B. Hess. L'homme, qui visiblement confondait surpopulation carcérale et «surpopulation étrangère», exhortait le Conseil fédéral à chasser les étrangers emprisonnés en Suisse pour qu'ils ou elles purgent leur peine dans leur pays d'origine, «*même sans leur consentement*» précisait-il. Le propos pourrait prêter à sourire, si son intervention d'alors n'avait pas été cosignée par H. Fehr et U. Schlüer, deux autres démocrates bien connus, mais du Centre ceux-là. Est-ce à dire que le sujet n'intéresse pas la gauche au risque de laisser un nouveau boulevard aux extrémistes de droite en Suisse? La réponse est oui.

Pourtant les questions existent, à commencer par celles que l'on se pose en scrutant rapidement les chiffres de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Côté condamnations, celles-ci concernent de plus en plus d'étrangers (49% en 2003) et des hommes majoritairement (85%). Depuis 1996, le nombre de condamnations augmente de 4.6% en moyenne annuelle, surtout chez les jeunes. On lit ainsi une hausse moyenne de 9.8% des condamnations chez les jeunes de moins de 20 ans (1996-2003). En 2003, 5'179 jeunes de moins de 20 ans ont



été condamnés, soit 78% de plus qu'en 1996 (2'895). Pire, près de la moitié des condamnations en 2003 (43%) concernait des jeunes de moins de 29 ans. Bref, aujourd'hui plus qu'hier, on condamne de jeunes hommes étrangers dont une partie importante apprendra à devenir un adulte en prison.

Si la tendance se confirme, elle fait froid dans le dos. Et on ne saurait s'empêcher de voir là un des premiers effets d'une autre tendance lourde, la dégradation des conditions de vie chez les jeunes en Suisse (*Pages de Gauche*, avril 2005). Le manque de places d'apprentissage, les défaillances de la formation, l'explosion du chômage ou

encore le nombre croissant de jeunes à l'assistance publique, bref, des facteurs qui permettent de comprendre pourquoi l'un ou l'autre de ces jeunes précarisé-e-s optent de plus en plus pour la voie de l'illégalité, histoire d'assurer sa subsistance. Si le lien se vérifie, alors ce que le sociologue français Loïc Wacquant décrivait pour les Etats-Unis risque de s'appliquer aux jeunes Suisses. Là où l'Etat-Providence recule, l'Etat pénal avance. C'est donc peu dire si la gauche de ce pays aurait sérieusement intérêt à consacrer quelques heures de réflexion à la question. Voilà ce à quoi ce dossier de *Pages de Gauche* voudrait contribuer.

Yves Steiner

État et crime: de la prévention à la sanction.

Ou comment, d'après les préceptes libéraux, on passe de l'État social à l'État carcéral.

6

Quelles sanctions?

La justice ne peut se passer d'un réflexion sur le sens des sanctions pénales.

7

Conditions d'incarcération: vers la négaration des détenus

La dégradation des conditions de détention ouvre la porte à la récidive.

8

Une répression pure et simple

à l'égard des jeunes délinquants serait une absurdité autant qu'une injustice. Zoom sur le système de prise en charge suisse.

9

S'évader... et défendre les droits des détenu-e-s

L'autre visage du roi de l'évasion.

10

DOSSIER: PRISONS: LE MONDE DU SILENCE

Wanted: État social

Depuis trente ans aux USA, le rôle de l'État change: de moins en moins social, il devient de plus en plus répressif. Ainsi, les petits délits et les personnes majoritairement défavorisées qui les commettent sont traqués. L'Europe et la Suisse, de leur côté, regardent, et... s'en inspirent

Si l'on fait appel à la sociologie pour analyser la criminalité, c'est qu'on part d'un principe simple, mais de plus en plus nié par les politiques occidentales, et même par la gauche: le crime doit être considéré comme un phénomène social. D'une part car il transgresse des normes construites et édictées par la société elle-même. D'autre part parce qu'il répond à un système, lui-même responsable et producteur de ses déviances. Que faut-il mettre en cause lorsqu'un gang tue pour se payer de quoi oublier sa condition? La violence qui l'habite n'est-elle pas une réponse à celle, symbolique, qu'il subit par sa précarité, sa marginalité? Responsabiliser uniquement la personne en omettant sciemment la société, c'est occulter les injustices d'un système défaillant, mais c'est aussi se résigner à réparer et à soigner. Incriminer l'individu, c'est surtout un bon moyen politique de se dédouaner des inégalités et de la précarité.

L'ordre (néo)libéral l'a bien compris et s'en abreuve. En affranchissant l'État de toute responsabilité et de toute intervention dans la régulation de l'économie et des mécanismes de solidarité, il impose au citoyen le devoir – presque moral – de supporter les dérèglements du marché et les conséquences d'une position sociale défavorisée. C'est autour de cette idée que se fonde le principe selon lequel le crime en incombe à l'individu, et à lui seul. Raffarin disait par exemple que l'on «choisit d'être délinquant». Jospin lui-même, de son côté, affirmait en avoir marre des «excuses sociologiques» pour

expliquer l'«insécurité». Les deux hommes s'inspiraient de leurs homologues américains.

DANS LE LABORATOIRE AMÉRICAIN

Le sociologue Loïc Wacquant, dans son ouvrage *Punir les pauvres*, qualifie l'État américain de «libéral-paternaliste»: il est hyper permissif pour «le haut», pour les entreprises et les marchés financiers, et hyper répressif pour «le bas», pour les déshérités, dénués de protection sociale. Ainsi, depuis le milieu des années 70, les effectifs pénitentiaires ont triplé, alors que la criminalité violente n'a pas augmenté. C'est que, en même temps, on a assisté à l'extension du recours à l'enfermement pour un type de délits et de crimes de rue (vols à la tire, trafics de stupéfiants) qui jusque-là ne débouchaient pas sur des peines privatives de liberté. Nouvelles mesures qui touchent, sans conteste, les classes les plus défavorisées.

Ainsi, entre 1972 et 1990, le budget «justice criminelle» a été multiplié par 5,4 et aujourd'hui la population incarcérée représenterait, si elle était regroupée en un seul périmètre, la troisième ville américaine. De plus, ce système pénitentiaire touche prioritairement les Noirs, dont les effectifs incarcérés ont augmenté de 442% entre 1970 et 1995. L'État américain, en enfermant ses «plaies» – les rebus de la société marchande – procède à l'occultation de ses problèmes sociaux. Il stigmatise aussi, de la sorte, les «bons» et les «mauvais» pauvres. Ceux que l'on a une chance d'insérer dans le circuit

de travail et ceux que l'on met à l'écart. Dans ce pays ultra libéral, où les acteurs sont en constante compétition et où la responsabilité politique s'amoindrit, le marché sélectionne les plus performants, et l'État, à sa façon, met hors-jeu ceux qui en sont les exclus. Que ce soit par la précarisation ou par l'incarcération.

L'auteur relève aussi que ce passage d'un État Providence – ou plutôt «charitable» ici – à un État carcéral, se reflète progressivement depuis une dizaine d'années dans plusieurs pays européens, et notamment en France. Pour preuve, entre autres, la *tolérance zéro* prônée par Nicolas Sarkozy.

ET EN SUISSE?

Évidemment et heureusement, les chiffres suisses ne sont pas aussi alarmants. Mais il est intéressant de noter que certaines tendances similaires se profilent à l'horizon. Notons tout d'abord que moins d'un tiers des crimes concernent une infraction au code pénal (cf. p.8). Ensuite, au sein même de ces 29,7%, les trois quarts environ des dénonciations portent sur les vols. Ainsi, même si aucune statistique ne peut nous le confirmer, la majorité des délits peuvent être considérés comme des actes commis principalement par les populations défavorisées.

Prenons encore la proportion des condamnations d'étrangers: elle représente 48,9% de toutes les condamnations. En tenant compte du fait qu'ils représentent 20,6% de la population, ils sont donc proportionnellement presque trois fois plus nombreux que les Suisses à

être condamnés. Cet état de fait connaît plusieurs explications. Tout d'abord, le fait que les immigrés sont en majorité de jeunes hommes, soit la catégorie de personnes qui commet le plus de crimes. De plus, ils appartiennent pour la plupart aux catégories sociales les plus défavorisées, ce qui constitue en soi une explication: en comparant leur taux de criminalité à celui des Suisses du même âge, du même sexe et de la même catégorie socio-économique, la différence est bien moins importante. Enfin, les peines de substitution – qui n'apparaissent pas dans les statistiques pénitentiaires – comme par exemple le travail d'intérêt général ou les amendes, leur sont bien moins souvent appliquées qu'aux nationaux. Si cette inégalité de traitement permet en fin de compte aux partis populistes de ce pays de faire leurs choux gras à force de vendre de la «criminimmigré» à tour de bras, que dire des *détentions pour insoumission* pouvant aller jusqu'à vingt-quatre mois qui pourraient toucher selon le nouveau projet de la LASi les requérants d'asile récalcitrants au départ? N'avons-nous pas déjà mis un pied dans la politique disciplinaire antisociale de l'État pénal? Poser la question, c'est aussi y répondre.

*Mathias Schaar
et Rebecca Ruiz*

Sources:

Loïc Wacquant, Punir les pauvres. Le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale, Agone, 2004.
André Kuhn, Sommes-nous tous des criminels?, l'Hèbe, 2005.

DOSSIER: PRISONS: LE MONDE DU SILENCE

Quelles sanctions?

Les nombreux sens attribués à la sanction dans la pensée occidentale ne facilitent pas la compréhension du domaine pénal.

Par André Vallotton.

Que l'on considère successivement la peine comme la réaction à la transgression d'une norme universelle, comme la défense des intérêts d'une communauté menacée, comme une lecture psychique ou sociale du crime ou comme le passage de la vengeance compensatrice à un acte de restauration, on voit défiler en filigrane des desseins de vengeance, d'expiation, de dissuasion, d'amendement, de défense sociale, d'éducation ou de restauration qui se manifestent tour à tour avec force à l'occasion d'un nouveau crime, d'un nouveau scandale carcéral ou d'une nouvelle condamnation. De la peine médicale de Sénèque à la volonté kantienne de rétablir le coupable dans sa dignité d'être moral en le punissant, fut-ce par la mort, la peine en Occident aura bientôt pris tous les sens, toutes les formes et visé tous les objectifs.

La sanction contemporaine se veut plus utilitariste qu'auparavant. Certes, elle n'oublie ni le rappel de la loi, ni la société, ni la victime, ni le coupable. Mais elle s'intéresse plus particulièrement à la prévention du crime. Et si elle accepte mieux la contradiction des modèles qui la fondent, elle introduit deux éléments nouveaux: le respect des droits de l'homme et la place de la science.

DROITS HUMAINS

La protection de la dignité humaine est une notion récente. Elle date du passage en détention de nombreux hommes politiques et du souci d'éviter à jamais les horreurs des camps et les exterminations. Elle ne vise pas seulement l'être moral de Kant mais considère un individu fait de chair, d'os et de pensées. Il s'agit de reconnaître le fait que chaque être humain, qui qu'il soit et où qu'il soit, a droit à un traitement respectueux de sa dignité et à la protection de ses

droits fondamentaux. Les règles minima de l'ONU, les règles pénitentiaires du Conseil de l'Europe, les traités et conventions européens et mondiaux sur la sauvegarde des droits de l'homme ou contre la torture sont les instruments qui garantissent ce principe. Leur protection s'étend à tous les individus, victimes ou auteurs, et donne droit à chacun à un traitement juste et équitable. Sur le plan européen, ces outils ont une efficacité réelle, même s'ils ne sont pas encore parfaits. La Cour européenne des Droits de l'Homme et le Comité européen de prévention de la torture combattent sans relâche les mauvais traitements et les non-respects des droits individuels.

LE RÔLE DE LA SCIENCE

L'appel à la science constitue la deuxième révolution pénitentiaire de l'époque contemporaine. De Platon à Beccaria, les modèles de Justice sont d'abord philosophiques. Depuis le 19^e siècle, les régimes mis en place et leurs objectifs de transformation sont directement observables. La volonté de comprendre et d'évaluer s'est accentuée avec le développement des sciences humaines. On peut désormais compter les manifestations visibles du crime, et même apprécier son évolution. La meilleure compréhension du psychisme de l'homme, de son comportement et de son fonctionnement social permet d'apprécier, de prévoir, voire même de prévenir la commission de nouvelles infractions. Les méthodes de prévention et de traitement peuvent être évaluées tant sur le plan de leur efficacité que sur celui de leurs effets pervers.

Certes, les sciences qui s'occupent du monde du crime sont loin d'offrir des solutions à tout. Mais elles ont déjà permis de constater ce qui ne marche pas et ouvrent des perspectives sur ce qui pourrait fonctionner.



Ce sont elles qui ont relativisé le rôle dissuasif de la sévérité de la peine, mis en évidence l'importance de la subjectivité de la perception de l'appareil pénal, mis en doute l'efficacité de la prison classique et stigmatisé ses effets pervers, constaté l'effet péjorant des approches purement punitives et suscité l'avènement du travail d'intérêt général, de la surveillance électronique ou des formes allégées de détention. Ainsi, malgré le fait que la Justice vaudoise soit parmi les plus rigoureuses de Suisse, sur les 8329 condamnations inscrites au casier judiciaire en 2003 dans le canton de Vaud, 3010 étaient des amendes, 33 des mesures, 3917 des peines de prison avec sursis, et 1369 seulement étaient des peines de prisons. Et 800 de ces dernières étaient exécutées sous forme de travail d'intérêt général ou sous surveillance électronique.

LA PRISON DANS SON CONTEXTE SOCIAL

Dans le traitement pénitentiaire lui-même, on comprend mieux la violence, on s'approche de la connaissance de la délinquance sexuelle et on imagine des modèles de prisons qui, s'ils ne sont pas encore réalisés, permettront un traitement pénitentiaire plus efficace. Le nouveau code pénal devrait encore renforcer cette nouvelle orientation centrée sur la prévention de la récidive.

Mais le futur pénitentiaire risque d'être moins optimiste que les connaissances ne le laissent

imaginer. Dans cette nouvelle société d'individus et de concurrence, où le destin de chacun peut basculer sans qu'il en soit directement responsable, la peur devient une compagne lancinante. Et alors qu'elle a des causes multiples, il est particulièrement commode de l'attribuer au seul fait divers. Il est plus facile de précéder son électeur sur le terrain de l'insécurité criminelle et de le rassurer par des mesures spectaculaires que de traiter les causes objectives de sa peur en général et celles de la délinquance en particulier.

C'est ainsi qu'on vote en Suisse des initiatives sur l'enfermement à vie qui sont contraires à la connaissance et au droit, qu'on utilise en France les allègements de peine tels que le bracelet électronique pour étendre les contrôles, qu'on réduit un peu partout le nombre de libérations conditionnelles et de congés pénitentiaires alors qu'ils font baisser le taux de récidive, et qu'on entasse en prison préventive, dans des conditions de surpopulation endémiques, tous ceux que la société ne veut plus voir dehors.

Le populisme occupe le devant de la scène, quand bien même les sciences forensiques font des progrès prometteurs. Quand verrons-nous à nouveau des Badinter imposer des révolutions pénitentiaires en dépit d'une opinion publique a priori défavorable, et quand pourra-t-on enfin concevoir, comme au Canada, que la prévention du crime et son analyse scientifique font partie intégrante et sereine du débat démocratique?

DOSSIER: PRISONS: LE MONDE DU SILENCE

Conditions d'incarcération: vers la négation des détenus

Les conditions de détention misérables favorisent les troubles psychiatriques et les violations des droits humains, exacerbant le sentiment de frustration et augmentant les risques de récidive.

«Entre le principe contracteur qui rejette le criminel hors de la société, et l'image du monstre vomé par la nature, où trouver une limite, sinon dans une nature humaine qui se manifeste – non pas dans la rigueur de la loi, non pas dans la férocité du délinquant – mais dans la sensibilité de l'homme raisonnable qui fait la loi et ne commet pas de délit» écrit en 1975 le philosophe français Michel Foucault dans son livre magistral «Surveiller et punir». Le philosophe militant y repense l'histoire de la pénalité et envisage de manière critique l'actualité du droit de punir. En Suisse, l'objectif de la peine s'efforce encore de favoriser la réinsertion sociale des délinquants. C'est du moins la logique retrouvée dans la dernière révision d'ensemble de 2002 du Code pénal. Les attaques, les dépassements parfois de ce système se font pourtant agressifs. «Il faut durcir l'exécution des peines. Cela passe par une baisse sensible du confort dans les prisons suisses – qui s'apparentent à des hôtels de luxe» s'égosillent l'UDC zurichois Ulrich Schluer et ses amis de «Sécurité pour tous» (*La Liberté*, 04.02.2005).

SURPOPULATION CARCÉRALE

À Zurich pourtant, comme dans l'ensemble de la Suisse, les établissements carcéraux débordent, avec un taux de 110% (*24 Heures*, 23.07.2004). Cette surpopulation a forcé les autorités zurichoises à doubler le nombre de prisonniers dans deux sections. Depuis début 2004, les repris de justice cohabitent dans des cellules prévues à l'origine pour une seule personne. Une semaine sur deux, ils y passent vingt heures par jour. «Ces conditions ne correspondent pas aux normes européennes de détention, souligne Ueli Graf, le directeur de l'établissement. La promiscuité et le manque d'activité débouchent régulièrement sur des altercations.»

TROUBLES PSYCHIATRIQUES

Pour le Dr. Bruno Gravier, médecin responsable du Service de la médecine et de la psychiatrie pénitentiaire du canton de Vaud, la prison est un lieu de régression qui entraîne un retour à une dépendance massive à l'environnement tout en plaçant le détenu dans une situation de passivité. La prison concentre

tous les paradoxes: celui de l'isolement malgré la surpopulation, du retrait du regard des autres, alors qu'elle est un lieu où tout se sait et tout se montre. Les 30 à 60 % de la population carcérale présentent des troubles psychiatriques et sont susceptibles de recevoir des soins. Dans ce contexte, la maladie mentale ne doit pas devenir une cause d'exclusion supplémentaire. La création d'un service de médecine et de psychiatrie pénitentiaire au début des années 1990 fait intervenir deux psychiatres à 120% pour l'ensemble du Canton de Vaud. Les structures demeurent toutefois encore insuffisantes.

Selon le psychiatre Bruno Gravier, le nombre élevé de suicides et d'automutilations en milieu carcéral est étroitement corrélé avec la dureté des conditions de détention. Plus les espaces d'échanges et de parole se rétrécissent, plus le sentiment d'indignité se renforce et plus les passages à l'acte augmentent. Dans les prisons perméables au monde extérieur où les activités sont diversifiées, ces pratiques se réduisent considérablement.

SENTIMENT D'INSÉCURITÉ

En 2004, l'acceptation en votation populaire de l'initiative pour l'internement à vie des délinquants sexuels jugés dangereux a montré l'habileté des milieux populistes à répandre en Suisse un sentiment d'insécurité. Mis en consultation, le projet de loi sur l'internement à vie a été balayé. Si les services de M. Blocher sont parvenus à masquer cet échec, ils ne peuvent plus cacher leur malaise face à un texte en contravention flagrante avec la Convention européenne des droits de l'homme. «Gérer des personnes qui n'ont aucun espoir de sortie est très difficile, il y a un équilibre à trouver entre le risque pour la population et le droit d'un individu à se racheter» relève à ce sujet, Catherine Martin, directrice des Etablissements pénitentiaires de la Plaine de l'Orbe (EPO).

DROITS HUMAINS MIS À MAL

Les violations patentes des droits humains en milieu carcéral soucient beaucoup moins les politiques que leur réélection. Les dernières observations de 2001 du Comité des droits de l'homme au sujet de la Suisse sont pourtant alarmantes. Le Comité onusien se dit «profondément préoccupé par le fait que des informations font état de brutalités policières à l'égard de personnes mises en état d'arrestation et détenues, notant que souvent ces personnes sont des étrangers.» Plus loin, il s'inquiète du fait que de nombreux cantons ne possèdent pas de mécanismes indépendants d'enquête sur les plaintes concernant les violences et autres agissements répréhensibles que commettrait la police. C'est à la façon dont elle traite ses délinquants que l'on mesure le degré de dignité d'une société.

CONDAMNATIONS PÉNALES EN 2003

Loi sur la circulation routière (LCR)	54,8%	Hommes	85,3%
Code pénal (CP)	29,7%	Femmes	14,7%
Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE)	10,8%	Suisses	51,1%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	10,2%	Étrangers	48,9%
<p>Condamnations selon la loi</p>			
		Moins de 25 ans	27,2%
		25-29 ans	16,1%
		30-34 ans	14,3%
		35-39 ans	12,7%
		40-64 ans	16,8%
		65 ans et plus	12,8%

Source: OFS

Jean Tschopp

DOSSIER: PRISONS: LE MONDE DU SILENCE

Quelle prise en charge pour les jeunes délinquant-e-s?

La violence chez les jeunes est un thème sur-médiatisé. Au-delà d'une dénonciation des incivilités à fort goût passéiste, il faut surtout se demander ce qui a amené le jeune dans cette situation et quelle réponse apporter à ses problèmes, problèmes qui sont bien souvent plus importants que ceux qu'il cause.

Article réalisé grâce à un entretien avec Daniel Javet, éducateur spécialisé.

La Suisse connaît un système de prise en charge décentralisé pour les jeunes en difficulté. Il se compose de petits établissements abritant une vingtaine d'individus, répartis dans différents cantons. Ce type d'organisation permet d'éviter les grands établissements carcéraux, un système longtemps prôné en France et que nos voisins abandonnent progressivement en s'inspirant du modèle suisse. La Suisse romande compte quatre établissements, chacun ayant des attributions particulières adaptées à la durée du séjour. Ces centres interagissent de manière importante avec les autres institutions d'encadrement des jeunes en difficulté, les foyers ouverts, les services de protection de la jeunesse, l'assistance sociale, etc. D'ailleurs, à «prison pour jeunes» ou «incarcération» se substitue le terme de «centre d'éducation fermée». La différence n'est pas seulement formelle mais a d'importantes incidences sur le fonctionnement même de ces centres.

QUELS RÔLES POUR LES CENTRES D'ÉDUCATION FERMÉS?

Même si cela peut varier suivant les institutions, la majorité d'entre elles ont un personnel purement éducatif. C'est le cas de Valmont à Lausanne. La Clairière, à Genève, a décidé d'engager des gardiens de la prison de Champ-Dollon mais ils ne se sont en rien substitués au travail des éducateurs et éducatrices (*Le Courrier*, 10 Février 2003). Les journées sont rythmées par des ateliers divers, dans des buts autant éducatifs que formateurs. Certains reçoivent aussi des heures d'enseignement. Enfin, le sport y occupe une place importante. A Valmont, le

terrain de sport joue d'ailleurs son rôle dans le travail qui est effectué auprès de certains jeunes. En effet, celui-ci est entouré d'un grillage qui, symboliquement, montre qu'ils sont en milieu fermé mais qui reste franchissable afin d'offrir une porte de sortie, d'agir comme soupape.

Les jeunes qui y sont placés peuvent l'être pour trois raisons. Il y a tout d'abord les placements pénaux, décidés par les tribunaux des mineurs. Ces derniers peuvent, eux-mêmes, être de différentes natures. Les placements en détention préventive, qui ne durent jamais plus de deux semaines, sont les plus sévères puisqu'il s'agit de couper du reste du monde un jeune impliqué dans un délit important sur lequel la police enquête. Ce sont les types de placements les plus stricts où le temps en chambre est le plus élevé. Cependant, cette «mise au secret» peut, au moins, constituer une amorce de travail éducatif auprès de jeunes qui ont, jusque là, complètement échappé au réseau de soutien social. Toujours au niveau des mesures pénales, il y a la détention prononcée après un jugement et dont la durée peut aller de quelques jours à plusieurs mois. Ce temps de détention a un objectif principal, à savoir une ré-insertion socioprofessionnelle.

Les centres d'éducation fermés ont aussi un mandat civil qui

visé à recadrer un-e jeune avant que la justice ne se saisisse de son cas. Ils durent généralement entre deux jours et une semaine et s'ils remplissent un rôle clair de sanction, ils servent également de garde-fous auprès d'un-e jeune en train de perdre pied, soit qu'il pose trop de problèmes au sein de sa famille, soit qu'un foyer ouvert n'arrive plus à le cadrer.

Enfin, une mission d'observation peut être décidée. D'une durée d'un mois, elle vise à cerner un-e jeune qui échappe à toutes les autres structures de prise en charge et à entreprendre avec lui un travail éducatif, psychiatrique et d'orientation scolaire ou professionnelle. Les journées sont rythmées par des activités ou des congés. Y sont placés ceux qui se sont rendus coupables d'un délit mais aussi, et ils sont nombreux, ceux qui sont en situation de victimes.

Dans de nombreux cas, le travail concerne aussi l'entourage proche du jeune. Les centres remplissent souvent le rôle d'organe de médiation entre un-e jeune et sa famille mais peut aussi jouer un rôle de responsabilisation si cette famille a abdiqué tous ses devoirs.

AVEC LES «QUI» VONT LES «POURQUOI»

Ces centres sont mixtes mais comptent une immense majo-

rité de garçons, de l'ordre de 75%. La particularité des filles qui y sont prises en charge, c'est qu'elles le sont autant par mesure de protection que de rétorsion. Certes, elles ont généralement commis un délit mais elles sont bien souvent dans des situations personnelles telles – difficultés familiales, lien avec les réseaux de prostitution, etc. – que le centre sert bien plus à les protéger du monde extérieur que l'inverse.

Sociologiquement parlant, les jeunes qui fréquentent ces centres viennent dans une importante majorité de milieux très modestes et sont de nationalité étrangère. Issus de la seconde génération d'immigrant-e-s, ils-elles atterrissent dans ces centres, bien souvent tiraillés entre les règles de leur pays et celles d'une culture occidentale. Victimes d'une acculturation rapide et déroutante, ils-elles n'ont guère les cartes en main pour comprendre les codes régissant la société qui les entoure. Cette société, parallèlement, exerce une très forte pression sur eux. Le triomphe du paraître, du consumérisme, pousse les plus défavorisés à se procurer par d'autres biais ce qu'ils ne peuvent s'acheter. A cet égard, que le nombre de vols, de rackets notamment, ait augmenté entre 1999 et 2003 (OFS, 2003) est significatif.

Julien Wicki

UNE NOUVELLE LOI UTILE... RESTE À L'APPLIQUER!

En 2003, la Suisse s'est dotée d'une nouvelle loi régissant la condition pénale des mineurs. Elle dépoussière un code de plus en plus inadéquat en relevant, par exemple, la minorité pénale de 7 à 10 ans, comme l'ont déjà fait l'immense majorité des pays européens. Au delà de ces réaménagements, cette nouvelle mouture permet de combiner peine et mesure éducative. Criminalisation des délits? Pas forcément. En pouvant prononcer une mesure éducative qui peut, en cas d'échec, aboutir à une peine, le juge donne au système de prise en charge une plus grande marge de manœuvre. Ce qui implique un financement plus important. Les pouvoirs publics sont-ils prêts à l'assumer?

JW

Source: Allez Savoir N° 33

DOSSIER: PRISONS: LE MONDE DU SILENCE

S'évader... et défendre les droits des détenu-e-s

Walter Stürm s'est suicidé dans sa prison de Frauenfeld en septembre 1999. Derrière le «roi de l'évasion» se cache aussi un homme qui a lutté pour la cause des droits des détenu-e-s en Suisse.

«Je suis parti chercher des œufs...». Walter Stürm est l'auteur de cette petite phrase devenue aujourd'hui célèbre. Une petite phrase qu'il avait alors cru bon de laisser à ses gardiens de la prison de Regensdorf (ZH) en 1981, peu avant le week-end de Pâques. Il en était à cette époque à sa sixième évasion. Quelques autres allaient suivre, faisant de lui le prisonnier le plus célèbre de Suisse pendant près de 20 ans.

Né en 1942, Stürm voue dès son plus jeune âge une passion pour les voitures et la vitesse. En 1962, il termine un apprentissage de carrossier tout en participant à des courses de Formule 3. Une passion qui va le mener sur la Côte d'Azur où il y vole plusieurs voitures pour les revendre en Suisse et s'y acheter un bolide flambant neuf. Pincé, il est condamné à purger sa peine dans le pénitencier d'Arlesheim (BL) d'où il s'échappe en 1970. La cavalcade commence alors pour Stürm, de même que pour les polices suisses, espagnoles, françaises et italiennes. Au final, Stürm sera l'auteur de plus d'une centaine de délits, de la violation de domicile au vol à main armé en passant par l'usurpation

d'identité. La justice condamne, mais le brigand court toujours. Huit ans de cavale au total et avec, la figure très médiatique du «roi de l'évasion».

ÊTRE DÉTENU, C'EST AUSSI AVOIR DES DROITS

C'est souvent cette image que l'on retient de Stürm. Mais on oublie un peu vite son autre combat pour des conditions de détention dignes, un combat relayé alors par des intellectuels de gauche (K. Vieli, R. Strehle, L. Wyss, N. Meienberg ou A. Muschg) et des défenseurs des détenu-e-s (B. Rambert, M. Glardon, J. Lob). Ce combat, Stürm va le mener depuis sa cellule de la prison zurichoise de Regensdorf en ouvrant un bureau de conseils juridiques. Mais il usera aussi d'autres moyens pour faire connaître à l'extérieur sa lutte en faveur d'une amélioration des conditions de détention. En 1987 par exemple, il entame sa première grève de la faim. Deux autres suivront en 1992 et 1995. En 1992, il tente deux fois de se suicider pour protester contre une condamnation de la Cour criminelle du Jura à douze ans de prison, une décision que le Tribunal fédéral annule finalement.

En prison, Stürm prend le temps de se former à la chose juridique à la fois pour sa propre personne, mais aussi pour aider ses codétenus et défendre leurs droits fondamentaux. Avec une certaine réussite, comme en 1997 lorsque les autorités suisses ont été condamnées par la Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH) à verser 2'500 francs suisses pour tort moral au détenu Stürm. L'histoire en réalité commence en 1992. Stürm écrit à *Amnesty International* pour évoquer sa condition de détenu et déplorer les méthodes de la justice suisse qui n'ont rien, selon lui, à

envier à celles du nazi A. Eichmann. Un juge suisse va s'appuyer sur cette lettre pour condamner Stürm. Ce dernier rédige lui-même un recours devant la CEDH, un recours jugé recevable par la Cour européenne et qui mènera cinq ans plus tard à la condamnation de la Suisse. Les autorités n'avaient pas à ouvrir le courrier du détenu Stürm. Elles violaient ainsi un droit humain fondamental: le secret de la correspondance privée.

Yves Steiner

Source: *WochenZeitung*,
26.08.2004

LA NÉCESSITÉ DE SE FORMER EN PRISON

La scène est archi-con nue. Une caméra se balade dans une prison. On filme quelques détenus dans un atelier et les interviews suivent. Un premier détenu, puis un second, avant de passer au directeur du lieu. Tous disent que ce travail en prison c'est bien, que c'est un moyen d'avoir un horaire régulier afin de ne pas perdre pied avec la réalité du dehors. Dans des établissements pénitenciers ces ateliers de travail ont été complétés par des salles d'informatique. Avec des formateurs venus de l'extérieur, ou simplement entre eux, les détenus apprennent à se servir de l'ordinateur et d'Internet. Des fois, ce sont des cours de langue ou de comptabilité qui sont organisés. Ailleurs, des cours de formation à distance sont tolérés. Bref, on meuble la solitude, mais surtout on encourage ainsi la réinsertion en évitant de faire de la prison une parenthèse inutile dans la vie d'une personne.

L'objectif est louable, même si dans la réalité des prisons, la situation est un peu moins rose qu'il n'y paraît. D'une part, car il y a autant de pratiques que de cantons, voire que d'établissements. Très souvent, le choix de mettre sur pied une formation pour des détenu-e-s relève comme on le dit si souvent de «l'expérience-pilote» et du bon vouloir des autorités pénitentiaires locales. D'autre part, ces formations en milieu carcéral sont rarement reconnues de manière systématique, donc sanctionnées par un diplôme quel qu'il soit.

Ce double constat, même le Conseil fédéral le fait aujourd'hui. Pourtant, ce dernier ne semble pas prêt à corriger cette situation arguant qu'il s'agit là d'une question cantonale, les prisons étant sous la tutelle des cantons, et que d'autre part, il ne saurait distribuer des subventions pour la formation en prison au risque de menacer l'équilibre de la péréquation financière intercantonale... Le fédéralisme a bon dos. Un argument d'autant plus absurde à l'heure où le nombre de jeunes sans formation qui intègre les prisons de Suisse augmente.

YS



La ligne n'a pas pu être établie, veuillez rappeler plus tard!

Le Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) à Tunis sera encore une fois une confirmation des positions néolibérales. De démocratisation face à la communication, il ne sera guère question.

Par Chantal Peyer,
Pain pour le Prochain.

Réduire le fossé numérique, c'est-à-dire la fracture qui sépare aujourd'hui les «inforiches» des «info-pauvres» a été annoncé comme l'un des objectifs prioritaires, voire comme la raison d'être du Sommet Mondial sur la Société de l'Information: «voici venu le temps de l'information solidaire» annonçait ainsi Moritz Leuenberger devant les délégués des Nations-Unies, en février 2005. Pourtant, malgré deux ans de débats et négociations, le bilan de la deuxième phase du SMSI est mince.

AVEC QUEL ARGENT FINANCER L'INFORMATION?

Le premier enjeu important du Sommet de Tunis était la question du financement, c'est-à-dire avec quel argent financer le développement de la société de l'information, particulièrement dans les pays pauvres. Après un rapport officiel et plusieurs semaines de négociations, un consensus fondé sur un néo-libéralisme à peine nuancé a scellé les débats dans ce domaine. En effet, dans les textes du SMSI, le marché apparaît comme le vecteur principal de développement de la société de l'information. Aux pays en développement, il est recommandé d'ouvrir et de libéraliser les marchés, d'établir des cadres de régulation transparents et non-discriminatoires, de favoriser les investissements directs étrangers et les partenariats privés-publics pour attirer de nouvelles ressources et surmonter la «fracture numérique». Au niveau de ce discours une seule nuance, introduite suite à l'intense travail diplomatique de pays en développement, comme l'Argentine, le Brésil, El

Salvador, l'Inde, l'Afrique du Sud, le Sénégal et le Botswana. Cette nuance reconnaît le rôle joué par les investissements et les politiques publiques pour développer des infrastructures dans les zones rurales, pour former la population aux outils informatiques ou encore pour réaliser des programmes (radio, TV, sites Internet) à buts sociaux et éducatifs. Au marché les profits, aux collectivités publiques, les projets non-rentables...

Pour financer ces politiques publiques, les pays en développement ne pourront pas compter sur les pays riches. En effet, à quelques jours du Sommet de Tunis les pays industrialisés (UE, USA, Japon, Suisse) campent sur leurs positions et refusent tout engagement financier supplémentaire. Ainsi, au SMSI, aucun débat de fonds n'a eu lieu, sur le thème de l'aide publique au développement (APD) et même l'objectif du 0,7% du PIB, que les pays riches ont promis de consacrer à l'APD depuis plus de 30 ans, a été noyé dans des formulations générales et sans substance.

APRÈS TUNIS, COUPEZ LA CONNECTION!

Même manque d'engagement de la communauté internationale au niveau du «follow-up» ou des mécanismes de suivi. Sous ce terme, il s'agit de définir quelles mesures seront concrètement prises après Tunis pour réduire le fossé numérique, comment sera coordonné le travail des Nations-Unies, comment seront évalués les progrès, comment sera poursuivi le dialogue politique international dans ce domaine. Lors du premier sommet sur le développement durable à Rio en 1992, par exemple, les textes mentionnaient la possibilité d'organiser des sommets de bilan après cinq ou dix ans et proposaient la création d'une commission sur le développement durable. Ces mesures sont importantes, étant donné qu'elles obligent les Etats membres de l'ONU à prendre des engagements. Au SMSI, rien de tout ceci. Alors que les pays en développement demandaient une coordination internationale forte, voire la création d'une commission sur la société de l'information, les pays de l'Organisation de

la Coopération et du Développement Economique (OCDE) refusaient tout engagement précis. Les Etats-Unis ayant même été jusqu'à demander la suppression dans les textes des termes de «mécanismes» et «follow-up».

Cette position des Etats-Unis est inquiétante à plusieurs égards. *Premièrement* elle reflète une remise en question fondamentale du multilatéralisme des Nations-Unies: en critiquant constamment l'inefficacité et la bureaucratie des Nations-Unies, les Etats-Unis cherchent d'abord à limiter son autorité et ses responsabilités. *Deuxièmement*, en visant à empêcher la création de tout forum de coordination international, elle leur permet de se dédouaner d'un débat politique qui prendrait en compte la voix des pays des Sud. *Troisièmement*, cette position permet de reporter sur les seuls gouvernements des pays pauvres, la responsabilité de réduire le fossé numérique. Dans un contexte marqué par le manque généralisé de financement, elle est une autre façon de leur imposer des politiques libérales.

SMSI, TUNISIE ET DROITS HUMAINS: SILENCE RADIO

La situation des libertés en Tunisie est catastrophique. Nombreuses sont les organisations de défense des droits humains qui, depuis des années, alertent sur cette situation. Malgré les promesses des organisateurs du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) dont la seconde phase se déroulera en Tunisie mi-novembre, la manifestation onusienne n'y changera rien. Au contraire, le régime de Ben Ali fait son possible pour orchestrer le musellement de la maigre société civile indépendante de son pays. Avocat-e-s, juges, journalistes, militant-e-s des droits humains ont subi depuis mars dernier une active politique de répression. Symbole fort, la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme, la plus vieille organisation de ce type en Afrique, a dû annuler son sixième congrès sous les coups de boutoir du régime. De cela, les gouvernements n'en parleront pas dans l'enceinte surprotégée du SMSI. De cela, l'autre pays co-organisateur du SMSI, la Suisse qui avait accueilli la première phase à Genève en 2003, ne dit rien. Quant aux deux ministres responsables du dossier, Mme Calmy-Rey et M. Leuenberger, ceux-ci ne balbutient que bien peu de mots.

Yves Steiner

Non à la semaine de 7 jours ouvrables

Par Michel Béguelin,
Conseiller aux Etats.

Voulez-vous transformer le dimanche en jour ouvrable ordinaire? Voilà la question de fond qui sera posée au peuple suisse le 27 novembre.

Le texte proposé semble anodin: les magasins et entreprises de prestations de services situés dans les gares et dans les aéroports «peuvent occuper des travailleurs le dimanche». Quoi de plus naturel? C'est déjà le cas aujourd'hui et tout va bien. Oui mais...

LE POIDS DE ZURICH

Dans la gare de Zurich et ses accès piétonniers, dès la fin des années 90, s'est constitué un «shop-ville» avec grandes surfaces vendant de tout, bien au-delà des besoins des voyageurs, 7 jours sur 7. Près de 300 millions de chiffre d'affaires par an. En 2002, sur plainte syndicale, le Tribunal fédéral a rappelé que le travail du dimanche était interdit par la loi, sauf exceptions précises. Un conseiller national radical du lieu a immédiatement déposé une initiative parlementaire modifiant la loi dans le sens de la généralisation du travail du dimanche dans les «centres de transports publics et dans les aéroports», pour tous les types de commerces, y compris marchands de meubles, d'appareils ménagers, de voitures, etc.

LA DROITE CHARGE LE BATEAU

Lors du débat parlementaire, sans s'opposer sur le fond, la gauche a proposé logiquement de compléter le principe de l'ouverture par l'exigence de contrats collectifs fixant la rétribution minimale, le temps de travail et les allocations pour le travail du dimanche. Refus total de la droite. Pire encore, la majorité de droite du Conseil des Etats a imposé une motion priant le Conseil fédéral d'ouvrir le travail du dimanche à toutes les branches économiques, en commençant par 6 dimanches par

année. Et le Conseil fédéral a accepté la motion... Le quotidien radical *Neue Zürcher Zeitung* (NZZ) annonce clairement l'objectif: «la libéralisation générale serait la seule solution cohérente».

UN RÉFÉRENDUM DÉCISIF

Dans ces conditions, le référendum lancé par les syndicats et la gauche plurielle revêt une importance qui va bien au-delà des gares et des aéroports. C'est bel et bien la transformation progressive du dimanche en jour ouvrable ordinaire qui va se décider. En effet, les distorsions de concurrence qui ne manqueraient pas d'éclater entre commerces ouverts le dimanche dans les gares et tous les autres seraient vite inadmissibles. L'effet domino serait enclenché. Un oui du peuple serait considéré par le Conseil fédéral et la majorité de droite comme un feu vert pour foncer dans cette voie, avec des conséquences graves pour l'ensemble de notre société et pour tous les salariés qui aujourd'hui travaillent le dimanche par obligation, mais avec des compensations financières ou autres. Celles-ci seraient condamnées. Ce serait le régime de 7 jours ouvrables.

LA DANGEREUSE POSITION DES CFF

Les 7 grandes gares «Railcity» du pays ont généré un chiffre d'affaires global de 806 millions en 2004, en hausse de 13,2%. 18 autres gares moins importantes disposent de divers commerces annexes. Les revenus des locations, indexés au chiffre d'affaires, représentent un vrai pactole pour le centre de profit «CFF immobilier». Le bénéfice net a doublé entre 2003 à 2004, passant de 48 à 94 millions. Apparemment, les CFF qui s'engagent à fond pour l'extension du travail du dimanche, veulent gagner encore plus. En l'occurrence, c'est une vision à court terme qui va perturber dangereusement le partenariat social. En effet, la généralisation du travail du

dimanche remet en cause tout le système mis en place au cours des années pour régler les conditions de travail continu particulières aux cheminots. En jouant la carte du oui, les CFF torpillent tout cela.

Un autre aspect. Le centre de profit «CFF immobilier» a été détaché récemment du domaine «Infrastructure» auquel il appartenait logiquement. Ce détachement de l'activité la plus juteuse des CFF donne à réfléchir. Jusqu'à présent, les bénéficiaires de «CFF immobilier» étaient réinvestis dans le secteur de l'infrastructure. En sera-t-il toujours de même? La constitution d'un secteur hors transports hautement rentable est dangereuse pour le service public CFF. La droite économique observe le fruit en train de mûrir d'un œil gourmand...

LES MENSONGES DE MONSIEUR DEISS

Le conseiller fédéral, lors de sa conférence de presse du 3 octobre affirme que le rejet

du projet provoquerait la perte de «2000 emplois». Où va-t-il chercher ce chiffre? Les commerces existants dans les gares, hors besoins des voyageurs, peuvent parfaitement subsister. Ce n'est pas parce qu'ils resteront fermés le dimanche qu'ils vont disparaître! Monsieur Deiss, qui pourra toujours acheter sa tresse du dimanche, refuse de voir un fait qu'il devrait pourtant bien connaître comme ministre de l'économie: le revenu réel disponible des salariés diminue continuellement et l'ouverture du dimanche ne va pas leur donner plus de moyens.

YOGHOURTS OUI, FRIGOS NON

La situation actuelle en matière d'ouverture le dimanche dans les gares répond aux besoins de base: on peut acheter des fleurs, mais pas des meubles de jardin, des CD, mais pas de chaînes HiFi, des yoghourts, mais pas des frigos. Préservez vos dimanches futurs et votez NON le 27 novembre.

M. PELLI ET SES OUAILLES

Il aura fallu peu de temps pour que les luttes de pouvoir au sein du parti radical suisse refassent surface. Quelques mois après son élection à la présidence du parti, Fulvio Pelli est en butte à une authentique fronde. Pas moins de 18 parlementaires de l'aile droite lui ont en effet signalé en septembre passé dans un courrier que la gestion du secrétaire général suisse du PRD, Guido Schommer, ne leur paraissait pas refléter les équilibres internes. Donc: Schommer doit partir. Pelli a aussitôt rétorqué lors de l'assemblée des délégués à Yverdon: Schommer ne partira pas, quant aux frondeurs, ils sont priés de se taire. La presse parle alors d'une «gifle» infligée aux élus alémaniques signataires de la lettre. Ces derniers ne se déclarent pas vaincus pour autant et réitérent publiquement leurs critiques de la gestion de Schommer, critiques qui visent désormais implicitement le président de leur parti.

Les rapports radicaux sont donc au beau fixe. En témoigne également un récent débat à la Radio suisse romande (RSR). Interrogé sur le succès électoral des radicaux genevois, Filippo Leutenegger, porte-drapeau de l'aile blochienne des radicaux zurichois, dit méconnaître François Longchamp. Celui-ci se contente de conseiller à son collègue de parti de rejoindre sans tarder l'UDC.

Après Filtrona: Alcan?

Le sort réservé à l'entreprise vaudoise Filtrona, rachetée par la multinationale britannique Bunzl, puis progressivement démantelée et finalement fermé en 2005, pourrait se répéter avec Alcan en Valais.

Le scénario commence à être connu: une entreprise multinationale rachète une fabrique suisse, la restructure, réduit le nombre de salarié-e-s et met en cause la pérennité même de la firme. C'est ce qui est actuellement en train de se passer avec *Alcan* au Valais. En 2000, une année après l'échec de la fusion à trois *Alcan-Péchiney-Algroup*, les deux principaux actionnaires d'*Algroup*, entreprise issue de la fusion entre *Alusuisse* et *Lonza*, Martin Ebner et Christophe Blocher, vendaient les sites industriels du producteur suisse d'aluminium à *Alcan*.

Devenue numéro 1 mondial de la branche en 2003 suite au rachat du français *Péchiney*, *Alcan* met successivement en cause les sites de production en Valais, à Sierre, Steg et Chippis en alléguant un manque de

rentabilité. Cet été, la direction d'*Alcan* annonce la suppression de 110 emplois supplémentaires pour Sierre alors que depuis 1999 près de 500 emplois ont déjà disparu. Les syndicats craignent le pire, d'autant plus que la fin du contrat énergétique «préférentiel» entre le canton et l'usine, fournissant de l'électricité bon marché à cette industrie dévoreuse de courant, laisse présager de nouvelles attaques contre les salarié-e-s.

RENTABILITÉ VERSUS SOLIDARITÉ

Ces événements illustrent une nouvelle fois de façon exemplaire les logiques capitalistes en cours. Une multinationale achète une usine, impose des licenciements et des détériorations dans les conditions de travail, met les autorités

locales sous pression pour obtenir des privilèges, tout en brandissant le spectre d'une délocalisation probable en cas de refus de les accorder. De plus, le développement de stratégies industrielles à moyen terme est de plus en plus hypothéqué par les exigences de rentabilité dictées par les marchés boursiers et les principaux actionnaires. Quand bien même des surcapacités productives peuvent exister dans le secteur de l'aluminium, les impératifs des marchés financiers prévalent largement dans les choix gestionnaires.

Quant aux réponses des salarié-e-s, elles se doivent d'être internationales et internationalistes. Invités par les ouvriers d'*Alcan* en Valais, Brian Fredricks, secrétaire général adjoint de la Fédération internationale des travailleurs de la

métallurgie (FIOM), et Rob Johnston, directeur du département de l'acier de la FIOM, ont tenté, le 14 septembre 2005, de participer en compagnie de Fabienne Blanc-Kühn à une rencontre avec les syndiqué-e-s. La direction de l'entreprise les en a empêché: «Le refus de l'entreprise de nous permettre d'entrer dans les locaux est dans la ligne de son refus de négocier de bonne foi avec le main-d'œuvre. La FIOM va engager le combat solidairement avec ces travailleurs/euses contre la décision de la société *Alcan* de placer le profit avant les êtres humains», dit Rob Johnston.

Les syndicats ne baissent pas les bras. Du 3 au 5 octobre passé, la FIOM a organisé une rencontre internationale des salarié-e-s d'*Alcan* au Canada. Réunissant des représentant-e-s venus aussi bien de Suisse que du Brésil, de Russie ou des Etats-Unis, cette conférence a permis de débattre de questions aussi centrales que la négociation collective, l'organisation de luttes communes sur le plan mondial ou encore l'avenir du secteur énergétique, libéralisation oblige.

André Mach

Justice vaudoise: une victoire dans la lutte contre les discriminations dans le monde du travail

Par Olga Manfredi et Cyril Mizrahi, licencié-e-s en droit, président-e-s du Conseil Egalité Handicap.

«Pour vivre dans cet établissement de luxe, nos patients paient près de 15000 francs par mois et ils ont le droit d'avoir des préférences.» C'est ainsi que la directrice de l'EMS La Gottaz à Morges a justifié publiquement (24 Heures du 17 août 2004) sa décision de ne pas engager Magalie Schaefer comme «aide-infirmière veilleuse» en raison de sa couleur de peau. Moins d'un an plus tard, le Tribunal des prud'hommes de Lausanne a condamné l'EMS à lui verser une indemnité de 5000 francs pour tort moral. Il lui rend du même coup sa dignité. Malgré les lacunes de la loi suisse, une discrimination à l'embauche est condamnée pour la première fois.

UNE DÉCISION SOLIDE

Dans sa motivation rendue publique le 10 octobre, le Tribunal réaffirme que l'article 328 du Code des obligations, qui impose aux employeur-euse-s de protéger la personnalité des salarié-e-s, vaut également lors de l'entretien d'embauche. Selon le Tribunal, «l'employeur doit s'abstenir d'opérer des discriminations non objectives entre les candidats, fondées notamment sur le sexe, l'orientation sexuelle ou l'existence d'une maladie telle que la séropositivité. (...) Des propos (...) à caractère raciste ou sexiste tombent aussi sous le coup de l'article 328», qui «fonde un droit général à l'égalité de traitement dans les rapports de travail». En l'espèce, le Tribunal rejette clairement l'idée que les réticences de certaines

résidentes et résidents de l'EMS puissent justifier la discrimination dont a été victime Magalie Schaefer.

Cette décision n'a en fait rien de révolutionnaire. Le Tribunal s'en tient à la théorie classique selon laquelle seules les discriminations commises par l'Etat sont interdites par la Constitution. Peu importe puisque c'est le droit du travail qui prend le relais entre les particuliers. Ainsi, même s'il pourrait encore être attaqué jusqu'au Tribunal fédéral, ce jugement paraît solide. Pour autant, il s'agit bel et bien d'une première dont la portée n'est pas à négliger. Une victoire qui ouvre des perspectives y compris pour d'autres groupes discriminés, comme les personnes homosexuelles, handicapées ou atteintes dans leur santé: de telles discrimina-

tions peuvent désormais être attaquées devant les tribunaux.

PROTECTION LACUNAIRE

Cela étant, la protection contre les discriminations dans le domaine du travail reste encore très faible en Suisse. Il est rare que le patronat assume aussi ouvertement ses motivations que la directrice de l'EMS La Gottaz, et il est souvent difficile de prouver une discrimination. Il serait ainsi utile de prévoir qu'une discrimination est présumée lorsqu'on la rend vraisemblable, comme en matière d'égalité entre femmes et hommes. Et pour être véritablement dissuasive, l'indemnité prévue devrait équivaloir à six mois de salaire, comme en cas de licenciement abusif. Une loi contre les discriminations professionnelles est donc plus que jamais nécessaire.

«Les Règles du jeu»? Plutôt «Les Grandes illusions»!

Le documentaire sur l'équipe de hockey sur glace de Genève permet au spectateur d'entrer dans les coulisses, mais ne permet pourtant pas d'y voir clair sur le sport lui-même, et moins encore sur le système dans lequel il s'exerce.

Jean Renoir ne connaît sans doute rien au hockey sur glace, mais il se retournerait plus d'une fois dans sa tombe à la connaissance du titre cité plus haut. Admettons, peut-être Pierre Morath et Nicholas Peart, co-réalisateurs des «Règles du jeu», documentaire sur l'équipe de Genève, voulaient parler en réalité de «La grande illusion»: une guerre des tranchées, métaphore de l'âpreté des «joueurs» et des coups qu'ils s'envoient à tout bout de champ pour atteindre la finale du championnat suisse de hockey (les équipes se qualifient en remportant chaque série au meilleur de sept matchs effectués contre le même adversaire). Mais en aucun cas il faudrait parler de «jeu» dans une sphère où les travailleurs gagnent des salaires exorbitants et se donnent corps et âme pour le spectacle devant des (certaines de) milliers de (télé)spectateurs, au prix de leur santé.

PHOTOGRAPHIE TRONQUÉE ET TRUQUÉE

«Les Grandes illusions» aurait été un meilleur titre pour une deuxième raison, qui n'a rien à voir avec Renoir: le film utilise les techniques narratives d'une fiction. Par exemple, en faisant le choix de suivre toujours la même équipe et d'identifier le spectateur à celle-ci, il accepte aussi d'avoir un discours «pour» Genève et «contre» ses adversaires, dans ce cas particulier Ambri-Piotta, village où «il n'y a rien» – ses habitants et ses joueurs sont-ils donc des «sauvages»? – et Berne, équipe dont les «joueurs» sont de violents bougres, qui n'hésitent pas à blesser l'adversaire pour gagner (contrairement au Saint-Servette évidemment). La totale partialité dans le traitement du sujet n'a rien de documentaire. Le film est paresseux. Il catégorise pour être plus spectaculaire. C'est ainsi que le hockey est dépeint comme un univers fait de coups de crosse, de pommettes cassées, de sutures improvisées. Mais pas trop d'humains surtout. Le spectateur ne voit presque jamais les hockeys sans leur équipement. On ne voit pas les solidarités, les inimitiés, les crises internes. Tout ce à quoi on assiste (ou presque): les cris ou plutôt les hurlements de l'entraîneur qui martèle les membres de son équipe à coup de *fuck!* et j'en passe (mais qui, comme on veut parfois nous le faire croire, «aime ses joueurs»), ou qui félicite l'un d'eux parce que grâce à sa droite dans le visage d'un Bernois, il aurait so-disant permis la victoire de son équipe. Merci beaucoup.

POUR UNE CRITIQUE PLUS GÉNÉRALE

Dernière illusion: celle des médias. Incroyable. Pas de cri-

tique de fond. Pas de remise en question. On note souvent évidemment le langage cru de l'entraîneur. Mais pourquoi ne pas se demander ce qui lui permet de dire à un des joueurs «tu as la canne coincée dans le cul ...». Pourquoi ne pas questionner le fait que Philippe Bozon, un des étrangers de l'équipe, la pommette fracturée et l'épaule détruite, s'entête à jouer malgré les avis formels des médecins? Pourquoi ne pas considérer ces athlètes comme des humains avant tout, plus que des sportifs? Pourquoi ne pas admettre que le hockey est simplement leur emploi? Il est peut-être temps de désacraliser le sport profession-

nel, pour enfin réussir à émettre une critique de fond sur son système. Sa sur-médiatisation, son *star system* convertissent ces hommes en surhommes, en une catégorie de travailleurs survalorisée. Le sport est placé dans un univers professionnel à part, que les journalistes et le tout public avalisent et valorisent, tout en légitimant ses dérives. Le film conforte cet état de fait, non seulement par ce qu'il montre de cette équipe, mais aussi par la réception qu'il a suscitée, louant son côté «choc»: «un univers qui soulève le cœur» (*Le Temps*, 12 octobre 2005). Bel échec.

Mathias Schaefer

EN BREF

Vote for George Weah

Le 12 octobre dernier, les citoyens du Libéria se rendaient aux urnes pour élire leur nouveau président. Événement de taille, s'agissant là des premières élections libres organisées depuis 14 ans dans ce pays, l'un des plus pauvres du monde, déchiré par la guerre civile. Le dépouillement, sous très haute sécurité, est encore effectué à l'heure actuelle. Parmi les 14 (!) candidats: George Weah, le grand favori, l'un des plus grands joueurs de football africains de l'histoire et véritable idole à Monrovia. Weah, 41 ans, a disputé une brillante carrière en Europe (Paris Saint-Germain et AC Milan entre autres), dont le point culminant reste le ballon d'or remporté en 1997, trophée récompensant le meilleur joueur évoluant en Europe, et dont il est jusqu'à présent l'unique lauréat africain. Ses adversaires dans la course à la présidence lui reprochent son manque d'expérience politique. Or, c'est bien là-dessus que mise George Weah; sa non-appartenance à une classe qui a ruiné humainement et matériellement le pays et en laquelle les Libériens ne croient plus. Son programme? Il tient en deux mots: paix et éducation. Cela semble maigre, mais c'est précisément ce dont le Libéria a besoin, lui qui a vu périr des dizaines de milliers de personnes durant les affrontements armés et dont le taux d'analphabétisme atteint 80 %, soit l'un des plus hauts du monde.

MC

LAUSANNE: 600 ANS DE GUET PRIDE



NéoComs

Par Nicolas Gachoud.

Si la chute du mur de Berlin n'a fait comme victimes directes que quelques maçons d'un soir un peu enthousiastes, on ne cesse de dénombrer les pertes collatérales induites par l'événement

Paix, donc, à ceux qui tirèrent des frasques de la *nomenklatura* et des secrets de polichinelles du Kremlin un commerce éditorial florissant et leur renommée de «soviétologue» à la petite semaine. Une pensée aussi aux spécialistes de la guerre froide et des négociations stratégiques, ainsi qu'aux termes de «finlandisation». «triple option zéro» et «guerre des étoiles» (encore que...).

D'autres pour autant n'ont fait que trébucher: ceux qui pleuraient encore les ruines de leurs rêves et cherchaient des excuses là où il ne pouvait y avoir que des accusations - au mieux de la lâcheté. Déçus depuis longtemps du réformisme capitulant des puissances de l'Est, ils étaient souvent partis (ou du moins leurs espoirs) vers les contrées sud-américaines et ses guérillas marxistes.

C'est par cette bande que des vilains nostalgiques nous reviennent aujourd'hui: des Farc colombiennes au Chiapas, de Cuba au Venezuela, cette Internationale nouvelle génération a trouvé dans le sous-continent américain son plus petit dénominateur commun et une continuité qui lui fait tant défaut sur

le sol européen. Si ses membres sont toujours aussi peu nombreux, ses projets sont toujours aussi grandioses, et son attachement à la morale fluctuant...

Pour toutes ces raisons (plus leur capacité à persévérer dans l'erreur), baptisons-les: néocoms!

L'homophonie d'avec leurs homologues d'outre-Atlantique n'est pas fortuite: comme eux, ils sont aussi crédules que brillants. Iconoclastes, aventuriers, ils ne peuvent s'apercevoir du manque d'originalité de leurs vues, et leur lecture de l'histoire comme de l'actualité se base sur le présupposé que toute information est manipulée par «Eux», et nécessite leur interprétation propre pour être juste.

Dans le monde des néocoms, tout n'est que complot étasunien, dictature du marché et impérialisme. Leur nouvel attachement à la démocratie interne (une vraie révolution) n'a fait que renforcer leur haine du Parlement - bourgeois, nécessairement - et de la démocratie - libérale, pour sûr! Pour autant, leurs victoires électorales (en France contre l'Europe, en Allemagne avec «die Linke») sont d'abord les défaites de leurs adversaires, et non la marque d'une adhésion populaire à un programme.

A vous qui pensez que le capitalisme n'est pas le stade ultime de l'échec du socialisme, sachons alors distinguer ceux avec qui nous pourrions tracer le chemin de ceux qui préfèrent dresser des barricades...

NDLR

Vendez Pages de gauche

François Fond-de-Raclette (Citoyen du monde, *Babel*): «La mise à disposition d'informations brutes, de *sushis-tapas-hors-d'œuvre* informationnels, constitue aujourd'hui l'étape avant-gardiste de la formidable aventure de la presse mondiale. Chaque réalité individuelle est la réalité tout court. En vingt minutes, le monde est à vous. Vive le *embedded journalism*, le journalisme couché.»

3218397243 (Journaliste à «00 zéro absolu»): «Son Immen-sité notre Dieu vivant de la presse de boulevard, ici photographié dans Son bureau [photo connue de la rédaction], avec une vue imprenable sur l'Himalaya. Que mille rotatives publient chaque jour Sa photo, que mille micros enregistrent chaque minute de Sa pensée. Om mani padme hum!»

Jean Saltimbocca (*United University of Switzerland*): «J'entends déjà les pluralistes se plaindre. Or, pour nous les intellectuels ce n'est pas le tirage qui compte mais l'écho de nos idées.»

Tout d'abord, on dit «Mon teint bleu». Mais ça c'est secondaire. Réjouissons-nous donc de la finition de cette pagode-cathédrale-synagogue-temple-pyramide de la libre pensée journalistique. Et puis quelle idée merveilleusement impertinente de travestir les instruments d'expression démocratique par le financement de manifestants bleus qui hurlent «Oui au bleu» et par la récolte de signatures en faveur de «zones». Frémissez gauchistes! Tremblez! Allez, il est vrai que les capitaux derrière «Mon teint bleu» sont résolument détenus par toutes et tous. Et franchement, nos confrères de «00 zéro absolu» (www.distinction.ch) auraient pu faire un effort. Car la presse c'est quand même sacré. Y inclus celle qui ne vaut rien.

Notre prochaine campagne de promotion aura pour slogan «vendez Pages de gauche, nous vous le rachetons.»



Michel Foucault

«Nul de nous n'est sûr d'échapper à la prison. Aujourd'hui moins que jamais. Sur notre vie de tous les jours le quadrillage policier se resserre: dans la rue et sur les routes; autour des étrangers et des jeunes; le délit d'opinion est réapparu; les mesures antidrogues multiplient l'arbitraire. Nous sommes sous le signe de la «garde à vue». On nous dit que la justice est débordée. Nous le voyons bien. Mais si c'était la police qui l'avait débordée? On nous dit que les prisons sont surpeuplées. Mais si c'était la population qui était surpeuplée?»

Peu d'informations se publient sur les prisons; c'est l'une des régions cachées de notre système social, l'une des cases noires de notre vie. Nous avons le droit de savoir, nous voulons savoir. C'est pourquoi, avec des magistrats, des avocats, des journalistes, des médecins, des psychologues, nous avons formé un Groupe d'Information sur les Prisons.»

Extrait du Manifeste du Groupe d'Information sur les Prisons, créé en 1971 à l'initiative de Michel Foucault et soutenu par plusieurs intellectuels français.

Michel Foucault (1926-1984), philosophe et historien français.



AGENDA

Du 1^{er} au 20 novembre

Assises du social – Les professionnel-le-s du travail social invitent les citoyen-ne-s, les élu-e-s, les militant-e-s associatifs et syndicaux à se questionner, se retrouver et échanger. Org.: Maison Quartier Jonction, SSP-VPOD et SIT, HETSIES et CEFOC Genève, EESP Lausanne.

Maison de Quartier de la Jonction, 18bis av. Ste-Clotilde, Genève. Programme sur:

<http://www.maison-quartier-jonction.ch/assises.htm>

20 novembre

Neuchâtel: élection complémentaire au Conseil des Etats, 2^e tour.

25 novembre

Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes – Plusieurs actions dans le canton de Vaud.

Informations sous www.egalite.vd.ch

26 novembre

Assemblée des délégués du Parti Socialiste Suisse 09h45, Hôtel National, Berne.

27 novembre

Votations fédérales.

1^{er} décembre

Session sur l'OMC et la libéralisation des services financiers – «Libre accès au marché pour les banques - qui en paie le prix?» – Org.: Déclaration de Berne.

09h00- 16h45, Hôtel Kreuz, Berne.

1^{er} décembre

Café politique – «Le processus de réconciliation nationale en Algérie».

20h30, Café Le Milan, Bd de Grancy 54, Lausanne.

3 décembre

Projection du film «Société anonyme» de Laurent Graenicher, suivie d'une discussion avec le réalisateur et d'un repas convivial.

17h30, salle de l'Inter, Porrentruy

JAB

1002 Lausanne

Pages de gauche
Mensuel d'opinions socialistes

Paroles en tôle...

Petit retour en arrière sur La Clairière, établissement d'éducation fermé pour mineurs de Genève. Les propos qui suivent sont extraits de La Suisse à l'ombre (éditions Adversaires, 1977).

INTERVIEW D'UN ANCIEN PENSIONNAIRE...

Et les gars qui étaient avec toi, qu'est-ce que tu peux en dire?

Tout d'abord, je peux dire que la plupart venaient de familles désunies. Au début, ils sont vachement dépressifs à cause de la solitude qu'on leur impose. D'ailleurs, je ne comprends pas pourquoi on était enfermé, car on pouvait fuguer facilement. C'était même un jeu. (...)

D'avoir été confronté avec tout le système judiciaire: les juges, les flics, etc. Il t'en reste quelle impression?

Bien, ça me paraît énorme le système; je sais pas, c'est vraiment le gros truc incompréhensible. (...)

...ET D'UN ANCIEN ÉDUCATEUR:

C'est dur le métier d'éducateur à la Clairière?

Oui, c'est pas tous les jours facile. (...) Bien sûr, il est intéressant de pouvoir suivre un gars, d'essayer de lui trouver un boulot ou une piaule à sa sortie, mais on est souvent mal récompensé. Ce qui fait qu'il y a un certain climat de méfiance entre les gars et les éducateurs, car ces derniers ont souvent la trouille de se faire blouser. (...) Il faut choisir une fois pour toutes! Si l'on veut punir les gars qui sont là, leur faire comprendre (...) qu'ils doivent accepter les règles du jeu de notre société, alors on en fait une prison. Mais si l'on veut enrichir le gars, lui faire découvrir certaines choses dont il n'a pas encore pris conscience (...) il faut le traiter avec une certaine liberté et non pas avec les contraintes qu'exige une prison. La Clairière, c'est pas du lard et c'est pas du cochon. (...)